

L'ÉCHO CROUYCIEN

Numéro 10 - Édition de septembre 2022

Album souvenir du 14 Juillet !



Pages 18 et 19

**La commercialisation de la
Fibre débutera fin octobre à
Crouy-sur-Ourcq !**



Page 23

**Scannez le QR Code
pour obtenir votre Echo
Crouycien en format
PDF sur votre téléphone
ou sur votre tablette !**



Sommaire

- L'Edito *pages 3 et 4*
- Informations générales *pages 5 à 8*
- Circulation et stationnement *page 9*
- Résumés des conseils municipaux *pages 10 à 15*
- Informations diverses *page 15*
- Hommage *page 16*
- La bibliothèque *page 17*
- Retour sur la journée du 14 Juillet *pages 18 et 19*
- Agenda *pages 20 et 21*
- Le portage des repas *page 22*
- La Fibre *page 23*
- Jeu / Histoire drôle *page 24*
- La recette du moment *pages 25*
- Solution du jeu / Forum des Associations *pages 26*
- Signal d'Alerte National *page 27*
- Infos pratiques *page 28*

L'Édito

Chères Crouyciennes, Chers Crouyciens,

Dans l'édito de l'Echo Crouycien N°9 une erreur s'est glissée en page 4 :

Le coût du complexe sportif city-stade est de 100 213 € HT. La participation de la Région IDF est de 26 287 € et non de 20 000 €, celle du département de Seine & Marne est de 50 000 €.



Un grand merci aux bénévoles, aux Mélody's, au Food truck Chez Man Réré, au forain Welter, aux membres du comité d'animation et aux élus qui ont participé à la réussite de la fête nationale du 14 juillet 2022, avec un feu d'artifice suivi d'un bal. L'ambiance fut très conviviale. Rendez-vous l'année prochaine.

Dans quelques mois, nous arrivons à mi-mandat ; c'est l'occasion de porter à votre connaissance quelques réalisations.

La chronologie d'une épidémie mondiale apparue en janvier 2020, nous a ralenti dans l'étude et le lancement de certains projets :

- Relookage du site internet ;
- Création d'une page Facebook ;
- Achat d'un véhicule pour la Police Municipale - coût 5.000 € HT ;
- Réparation de l'aire de jeux à la Providence – coût 3 435 € HT ;
- Remplacement du portail école élémentaire coût 1 600 € HT ;
- Implantation d'un système de vidéo protection ;
- Réfection de l'allée de Gesvres (1^e et 2^e tranches) - coût : 279 155 € HT - aide Conseil Départemental 67 000 € ;
- Achat d'un four et d'un sèche-linge pour l'école maternelle ;
- Ecole élémentaire : goudronnage et décoration de la cour ;
- Mise en œuvre du socle numérique dans les cinq classes élémentaires – coût 26 211 TTC - aide de l'Etat 12 823 € ;
- Pose de rampes d'accès au Donjon du Houssoy / habillage garde-corps coût 3 300 € HT
- Apprentissage des premiers secours (PSC1- Prévention et secours civiques de niveau 1) : 34 adultes et 6 enfants ont participé - coût 2 600 € HT ;
- Illumination et décoration fêtes de Noël par secteurs (4 800 € par an) ;
- Rénovation des salles associatives (peinture et plafond) coût 18 722 HT

La suite page 4

- Mise en place de mobiliers urbains (tables de pique-nique, bancs, poubelles ...)
- Acquisition de matériel roulant pour les services techniques - coût : 81 072 € - aide conseil départemental 31 729 € ;
- Complexe sportif city-stade : coût 100 213 € HT - aide régionale et départementale 76 827 € ;
- Dispositif du Procès-Verbal Electronique (PVE) ;
- Complément d'installation d'alarmes incendie dans différents bâtiments communaux – coût 225 € HT ;
- Lancement du portage de repas, service ouvert à tous ;
- Pose de film protecteur à l'école maternelle, dans le cadre du plan Vigipirate.

En cours :

- Remplacement des fenêtres de la Mairie dans le cadre de la rénovation énergétique - coût 25 311 € HT - Subvention Etat 8 370 € ;
- Nouveau point lumineux avenue de Montigny (non loin du garage) et substitution de 10 points lumineux vétustes par des LED rue du Général de Gaulle - coût 11 154 € HT - aide SDESM 5 377 €
- Changement de la sirène d'alerte – coût 14 585 € HT ;
- Monument aux morts : sécurisation, fleurissement et pose d'un mat pour le drapeau ;
- Extension de la vidéo protection : intersection rue Geoffroy / rue Ricord, intersection avenue de Montigny / rue Dufresne et le hameau de La Chaussée - coût 18 525 € HT - demande de subventions en cours ;
- Aménagement floral des entrées de Crouy.

Prenez bien soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

**Avec mon fidèle dévouement
Le Maire, Victor ETIENNE**

Informations Générales

La restauration et valorisation de la fontaine aux 3 angelots

En raison des dégradations, des dysfonctionnements et des contraintes du système électrique, la fontaine a cessé de couler.

La fontaine n'est pas classée au titre des Monuments historiques protégés ; toutefois, elle fait bien partie de notre patrimoine local et contribue à la mémoire collective. C'est pourquoi la Municipalité actuelle a toujours souhaité obtenir un label « Patrimoine d'intérêt régional » auprès de la Région Ile-de-France, en vue de prétendre à une aide financière destinée à sa restauration et sa valorisation.

En cours de finalisation, le dossier pourrait être examiné, lors de la prochaine commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France prévue au mois de juillet 2023.

La campagne appels à candidature est ouverte du 15 septembre 2022 au 28 février 2023.

Nous espérons que notre dossier sera éligible.



Etudes préalables à la restauration de notre patrimoine inscrit aux Monuments historiques

■ **Restauration du logis et du donjon du Houssoy** classés au titre des monuments historiques par arrêté du 12 octobre 1962.

Cette étude concerne le diagnostic de l'état sanitaire pour relever les différents désordres importants, estimer les coûts des travaux et décomposer ces travaux en tranches fonctionnelles, par ordre d'urgence.

Coût de l'étude 40 065 € HT- aide 32 042 € du département et de la DRAC IDF (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France)



■ **L'église Saint-Cyr Sainte Julitte, édifice protégé monument historique depuis le 10 février 1919.**

Coût de l'étude 11 650 € HT – aide 6 990 € (DRAC et Département). Estimation provisoire des coûts des travaux en cinq phases 1 338 510 € HT dont deux phases urgentes pour 523 460 € HT La phase 1 concerne la restauration du collatéral Nord, des chéneaux et noues côté Nord, des planchers et bancs, du mur intérieur, des pavages et des vitraux pour un montant de 418 000 €. La phase 1 bis porte sur la restauration des couvertures côté Sud pour un coût estimé à 105 460 €.

Le bilan très complet a été présenté, lors d'une séance de conseil municipal le 28 janvier 2022 par Monsieur DEHU Nicolas, architecte du patrimoine.
Affaire à suivre.



L'entretien de la voirie et du cimetière communal

■ **A propos de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des promenades accessibles au public**, l'usage des pesticides chimiques est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017. Il ne s'agit pas d'un défaut d'entretien.

La nouvelle Municipalité a à cœur de réduire l'intervention des entreprises extérieures pour des petits travaux nécessaires qu'effectuent nos agents au quotidien, (travaux aux écoles et bâtiments communaux, réparation et restauration du mobilier urbain, réfection voirie...etc.)

Sachant que notre commune est très vaste et étendue, les agents des services techniques sont très sollicités, en présence de plus de 30km de fauchage des bords de route, de routes et de chemins. Plus de 30 rues et de sentes sont concernées par les tontes.

La propreté des espaces publics ne dépend pas exclusivement de la Municipalité. La population a également sa part de contribution à accomplir.



■ **Concernant la gestion du cimetière**, des travaux indispensables s'avèrent nécessaires. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à des urgences : manque de places, méconnaissance de l'emplacement de certaines sépultures, absence de numérotage et de reprise de concessions... etc.

La restructuration et la reprise des concessions que nous avons lancées, avec l'aide d'une société spécialisée exigeront un certain temps. Cela pourrait durer entre deux ou trois ans, avant de procéder aux travaux destinés à faciliter l'entretien.

Conscients des désagréments occasionnés, nous avons modifié la programmation des périodes d'intervention.

L'objectif à terme consiste à engazonner, goudronner, ou végétaliser les allées, dans le but d'éviter les ravinelements. Cette action ne pourra se réaliser qu'à la fin de la reprise des concessions.



L'entretien des avaloirs et des fossés

■ **Les avaloirs** - Le service hydro curage d'une société va **prochainement intervenir pour le nettoyage des 288 avaloirs existants sur notre commune**. Cette opération consiste à enlever et traiter les déchets sableux.

L'objectif du curage d'un réseau est d'assurer en permanence le bon écoulement des eaux usées et pluviales.

Nous vous rappelons ce qu'il ne faut pas mettre dans les avaloirs :

les liquides de vidange (huile de friteuse, huile de voiture...), les mégots de cigarettes, les déjections canines même emballées dans des sachets en plastique, les salissures récoltées sur les trottoirs, l'écoulement des eaux de nettoyage d'un chantier

■ **Les fossés** – CD 102 portion de l'avenue de Fussy ; rue du Houssoy ; portion du chemin rural CR 41, chemin de la Prairie ; portion de l'allée de Gesvres y compris le nettoyage des traversées de routes.

Le curage des fossés permet d'enlever les sédiments qui se sont accumulés par décantation sous l'eau. Cette opération est importante pour laisser circuler l'eau de pluie de façon à irriguer les terres qui les longent et éviter des inondations.

Conseils simples pour vivre en « bonne intelligence »

Soyons respectueux, la propreté, ça s'entretient. Respectez les parties communes et le travail de ceux qui les nettoient.

Tenez votre chien en laisse, interdisez-lui les pelouses et ramassez ses déjections.

Pour que la bonne humeur s'invite près de vos voisins, discutez, partagez avec courtoisie. Des petits gestes peuvent souvent tout changer.

Les nuisances sonores, première source de litiges entre les voisins. Soyons moins bruyants, la tranquillité c'est bon pour la santé.

Les travaux sont autorisés du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ; le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Aussi, il faut rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2014, il est formellement interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (considérés comme ménagers) dans son jardin, en raison de la gêne engendrée pour le voisinage et des risques d'incendie.

Une fête, des travaux ? vos voisins apprécieront d'être informés.

Avec un minimum d'effort, du bon sens et du civisme, la bonne entente dans le voisinage sera de mise.

MONTRER L'EXEMPLE

Des travaux à faire ? Prévenir ses voisins avec un petit mot glissé dans leur boîte aux lettres. Généralement, nous sommes tous plus conciliants lorsque nous savons que la nuisance ne dure pas longtemps.



DIALOGUER POUR DÉSAMORCER

Dans les faits, la médiation est encouragée pour vivre en bonne intelligence : petit message visible par tous les voisins. Si les nuisances persistent, un conciliateur de justice peut intervenir.



Circulation et stationnement

■ Résultat de l'étude sur le trafic et la vitesse dans les rue du village

Une enquête a été réalisée par le Cabinet Greuzat en septembre 2021. En voici les résultats :

Synthèse des résultats	Débits 2 sens confondus					
	TMJO			TMJ		
SECTION ENQUETEE	TV	PL	% PL	TV	PL	% PL
Av de Montigny RD 102	2205	105	5%	2085	85	4%
Av de la gare RD 94	3170	120	4%	2940	90	3%
Av de Fussy RD 102	1740	40	2%	1580	30	2%
Av de Coulombs RD 23	822	12	1%	770	10	1%
Rue du Général de Gaulle RD 23	2600	50	2%	2495	45	2%
Place du Champivert	463	13	3%	399	9	2%
Rue de Montanglos	414	4	1%	393	3	1%
Rue de la Récompense	92	2	2%	92	2	2%
Rue Raphaël	77	2	3%	67	2	3%

Synthèse des résultats	Vitesses TV par sens (km/h)				
	Vitesses V85		Vitesses moyennes		Vitesse limite autorisée V[limite]
SECTION ENQUETEE	Sens 1	Sens 2	Sens 1	Sens 2	
Av de Montigny RD 102	72	70	59	58	50
Av de la gare RD 94	61	64	50	54	50
Av de Fussy RD 102	62	61	50	51	50
Av de Coulombs RD 23	65	67	51	54	50
Rue du Général de Gaulle RD 23	42	39	30	27	50
Place du Champivert	42	45	33	34	50
Rue de Montanglos	51	51	42	43	50
Rue de la Récompense	34	36	22	26	50
Rue Raphaël	39	40	28	29	50

LEGENDE :

TMJO :	Trafic Moyen sur les Jours Ouvrés
TMJ :	Trafic Moyen sur la Semaine
TV :	Tous Véhicules
PL :	Poids-Lourds
V85 :	Vitesse en-dessous de laquelle circulent 85% des véhicules

	$V \leq V \text{ [Limite]}$
	$V \text{ [Limite]} < V \leq V \text{ [Limite]} + 10$
	$V > V \text{ [Limite]} + 10$

■ Etude en cours pour aménagement de la voirie

Une étude programmatique pour l'amélioration des flux de circulation est en cours. Seront abordés : « la sécurisation des accès - piétons et véhicules - la fluidisation des circulations (sens de circulation, stationnement) ; la création d'espace de convivialité et d'accès aux centres d'activités ; l'accès aux différents points d'intérêts touristiques...»

Le dispositif final nous indiquera les aménagements à réaliser et le coût des travaux.

Résumé du conseil municipal du 29 juin 2022

2022-25 PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2021 2022 POUR LA FERTE SOUS JOUARRE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Maire expose à l'assemblée que la commune a été destinataire d'un courrier invitant le Conseil Municipal à voter la participation scolaire de deux enfants allant dans des classes spécialisées, ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Ces scolarisations font suite à une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, elle s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, entraînant cette dernière à participer financièrement aux charges de fonctionnement. Le montant de ces participations scolaires pour l'année 2021/2022 s'élève à 500,38 € (2 x 250,19 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **ACCEPTE** la participation scolaire pour la FERTE-SOUS-JOUARRE, **PREVOIT** les crédits nécessaires au paiement de la dite participation

2022-26 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : DEBAT ET VOTE RELATIF A L'ADOPTION DU PROJET

Au cours de sa séance du 10 juin dernier, le Conseil communautaire a adopté un projet de modification des statuts de la Communauté de communes sur le Titre 2 : Compétences et le bloc de compétences facultatives, pour tenir compte de l'abandon par Ile-de-France Mobilités de l'organisation des circuits méridiens.

Le Conseil municipal, **CONSIDERANT** le projet de statuts ; **CONSIDERANT** que les conseils municipaux des vingt-deux communes membres sont invités à se prononcer sur le projet de modification des statuts, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes exprimés, d'**APPROUVER** le projet de modification des statuts de la Communauté de communes, tel qu'annexé à la présente ; de **CHARGER** Monsieur le Maire de la transmission de l'extrait conforme à la Sous-Préfecture de Meaux.

2022-27 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS

Vu l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 désignant les membres de Centre d'action Sociale ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales 2020, des nouveaux membres du Conseil Municipal ont été élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Crouy-sur-Ourcq,

Considérant la démission de Madame GUERIN Vanessa, conseillère municipale de la liste principale « CROUY-SUR-OURCQ EN ACTION ! » et membre du conseil d'Administration de CCAS en date du 29 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau conseiller municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS de Crouy-sur-Ourcq,

Considérant qu'un siège vacant par un conseiller municipal doit être pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle il appartient,

Considérant que Monsieur Philippe FAIGNER est le conseiller municipal suivant issu de la liste « CROUY-SUR-OURCQ EN ACTION ! »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur Philippe FAIGNER, conseiller municipal, au sein du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Madame Vanessa GUERIN.

2022-28 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS

Vu l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 désignant les membres de Centre d'action Sociale ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales 2020, des nouveaux membres du Conseil Municipal ont été élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Crouy-sur-Ourcq,

Considérant la démission de Monsieur COUTOULY Didier, conseiller municipal de la liste principale « CROUY-SUR-OURCQ EN ACTION ! » et membre du conseil d'Administration de CCAS en date du 20 juin 2022,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau conseiller municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS de Crouy-sur-Ourcq,

Considérant qu'un siège vacant par un conseiller municipal doit être pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle il appartient,

Considérant que Monsieur Yohan GABANOU est le conseiller municipal suivant issu de la liste « CROUY-SUR-OURCQ EN ACTION ! »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur Yohan GABANOU, conseiller municipal, au sein du conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Monsieur Didier COUTOULY.

2022-29 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES MISE A JOUR N°2

Suite à des démissions et demandes d'intégration de certains conseillers aux Commissions Communales créées le 18 juin 2020, et mises à jour le 29 septembre 2021, le conseil municipal, **DECIDE** de mettre à jour la constitution de celles-ci.

COMMISSION COMMUNALE « CULTURE TOURISME PATRIMOINE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. AUREAU Frédéric, M. GABANOU Yohan, Mme GODÉ Martine, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel

COMMISSION COMMUNALE « FETES CEREMONIE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, M. SAUVAGET Thibault, Mme LEPAGE Elisabeth, M. Gérard LACAILLE

COMMISSION COMMUNALE « FINANCES »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, Mme GUILLAUME Nathalie, M. AUREAU Frédéric, M. SAUVAGET Thibault, M. GABANOU Yohan, M. METZGER Pascal, Mme GIBERT Marie-Hélène, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel

COMMISSION COMMUNALE « INFORMATION COMMUNICATION INTERNET »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. GABANOU Yohan, M. MANSON Didier

COMMISSION COMMUNALE « JEUNESSE SPORTS »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. SAUVAGET Thibault, M. GABANOU Yohan, M. MANSON Didier

COMMISSION COMMUNALE « SANTE ENVIRONNEMENT »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, M. AUREAU Frédéric, M. METZGER Pascal, M. Gérard LACAILLE, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth

COMMISSION COMMUNALE « SECURITE-HYGIENE-SUIVI QUALITE DE L'EAU »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. AUREAU Frédéric, Mme LEPAGE Elisabeth

COMMISSION COMMUNALE « SENIORS »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. GABANOU Yohan, M. METZGER Pascal, M. Gérard LACAILLE, Mme Elisabeth LEPAGE

COMMISSION COMMUNALE « TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. AUREAU Frédéric, M. METZGER Pascal, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth.

COMMISSION COMMUNALE « URBANISME »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel.

2022- 30 REFORME SUR LA PUBLICITE DES ACTES

La réforme concerne l'application l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. Elle simplifie, clarifie et harmonise les règles et les formalités qui régissent la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes pris par les collectivités territoriales. Elle renforce la publicité de leurs actes sur internet, prévue aujourd'hui seulement à titre facultatif et complémentaire. L'essentiel de ces mesures est applicable à partir du 1er juillet 2022.

Le principe de la publication dématérialisée des actes locaux est assortie de l'obligation pour les collectivités de les communiquer sur papier à tout citoyen qui en fait la demande. Il s'agit de permettre aux personnes qui n'ont pas internet ou le maîtrisent mal de pouvoir rester informés.

Enfin, pour entrer en vigueur, les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale devront désormais être publiés sur le portail national de l'urbanisme en ligne, sauf difficulté technique. La publication sur ce portail conditionnera, avec leur transmission au préfet, le caractère exécutoire de ces documents.

Après échanges de vues, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'appliquer le droit commun, tout en gardant la possibilité de modifier ce choix à tout moment.

2022-31 SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A 35 H

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de réorganiser les services techniques et notamment dans le domaine des espaces verts et de la voirie,

Compte tenu de la création de poste d'agent de maîtrise principal au 1er septembre 2021 suivant délibération du 16 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 juin 2022, Il convient de supprimer l'emploi d'agent de maîtrise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec vote à mains levées décide :

- La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service technique - espaces verts et voiries.
- De modifier le tableau des emplois

2022-32 TARIF DE LOCATION DE SALLE POUR LE PERSONNEL

Le Maire, après validation d'ajout à l'ordre du jour, propose de mettre en place une action sociale envers les agents titulaires afin qu'ils puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location des différentes salles.

Après discussions, un premier vote a lieu sur le principe de créer une action sociale, avec 4 abstentions, 2 voix contre et 7 voix pour, le principe du tarif préférentiel est accepté.

Le Maire propose le tarif suivant :

le coût sera de 30 % du tarif en cours avec une seule possibilité de location par an, quelle que soit la salle

Après vote, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, avec 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Informations diverses

- Les services Techniques sont en train de rénover les bancs du village. Actuellement une opération de rénovation du mobilier urbain et nouveaux aménagements est en cours.



- Nous retrouvons trop souvent les poubelles « verres » du stade dans cet état et vous demandons de ne pas laisser vos bouteilles devant les containers car ces dernières ne seront pas ramassées par COVALTRI. De notre côté nous intervenons auprès de COVALTRI pour leur exposer le problème.

Nous vous rappelons que les abords des containers ne sont pas considérés comme des dépotoirs ni comme lieu de dépôt sauvages. Ces actes sont passibles d'amande.



Hommage à Monsieur Olivier LIEGEOIS

Le 26 juin dernier, l'amicale de pétanque de Crouy-sur -Ourcq a rendu hommage à notre regretté Olivier Liégeois.

Vice président de l'ancien bureau de l'amicale décédé subitement l'année passée.

En ce beau dimanche ensoleillé, nous avons mis en jeu un challenge au nom de notre ami disparu lors d'un concours en doublettes à la mêlée réservé aux adhérents.

Nous étions une trentaine à taquiner le cochonnet. Après quatre parties acharnées, le trophée a été remporté par Lionel Dechaumont. Il devra le remettre en jeu l'année prochaine, car celui-ci sera définitivement gardé par le joueur qui l'aura gagné trois fois.



Merci à tous pour votre participation.

Prochain concours adhérents le 28 août en tête à tête.

Et prochain concours ouvert à tous le 10 septembre en triplète.

Pour les personnes intéressées par notre association, il est toujours possible de venir nous rejoindre.

Contact : M Jacky MOREL au 06.72.66.47.04



L'adhésion est seulement de 12€ pour l'année.

Il y a tous niveaux, du débutant au joueur confirmé, alors n'hésitez pas.

Nous sommes actuellement 66 adhérents .

Pour tout renseignement, nous nous entraînons le mardi, jeudi, samedi et dimanche.



Article rédigé par M Jacky MOREL

La bibliothèque

La bibliothèque Jules Gailly a vu le jour en 2007, il y a 15 ans, à l'initiative de Mesdames Danzas et Galtrand. Avec quelques bénévoles très dynamiques, elles ont fait vivre ce lieu de culture au cœur de notre village, pendant toutes ces années.

Aujourd'hui, en 2022, M. et Mme Galtrand ont décidé de prendre leur « retraite associative » et ont quitté Crouy pour se rapprocher de leur famille. Par ailleurs, plusieurs bénévoles ont déménagé ou ont choisi de se consacrer à d'autres projets.

Pour ma part, j'ai accepté de prendre le relais et d'assurer la présidence de l'association pour que la Bibliothèque Jules Gailly continue de vivre, au service des Crouyciens et autres résidents des villages environnants. Je tenais ici à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée à me former à cette nouvelle responsabilité et à prendre la mesure de la tâche qui m'attendait (outre la gestion du fonds, des plannings, l'accueil des enfants des écoles maternelle et primaire, je pense en particulier au futur déménagement de la Bibliothèque dans les locaux associatifs au rez-de-chaussée de la Providence).

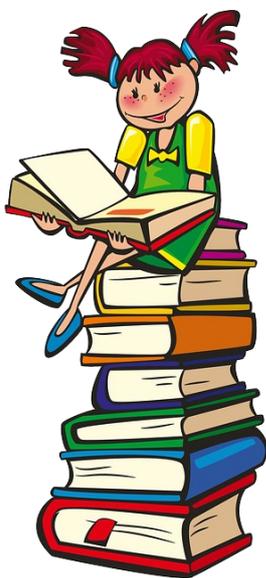
Avec tous et toutes les bénévoles, nous nous efforcerons d'être dignes de la confiance de l'ancienne équipe et de celle que nous témoignent les amateurs de belles lectures qui viennent nous voir.

Grâce à notre partenariat avec la Médiathèque Départementale et des achats en direct, le fonds de la bibliothèque est régulièrement renouvelé et donne accès à des publications récentes.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite et à nous faire part de vos souhaits, nous sommes à votre écoute, pour que vive ce lieu de partage et de convivialité qu'est la Bibliothèque. Vous pouvez suivre l'actualité de la bibliothèque sur le compte facebook : www.facebook.com/bibliothequejulesgailly

Si vous souhaitez devenir bénévole pour assurer quelques permanences - en moyenne un samedi de 10h00 à 12h00 et un mercredi de 15h00 à 18h30 par mois - vous recevrez sur place la formation nécessaire. Vous pouvez me contacter :

Mme Marchand au 06.89.19.38.30



Article rédigé par Mme Michèle MARCHAND

Retour sur la journée du 14 Juillet

Comme chaque année, l'équipe municipale commémore la Fête Nationale. Un petit peu d'Histoire afin de comprendre ce que l'on célèbre le 14 Juillet :

Que s'est-il passé le 14 juillet 1789 ?

En 1789, les États généraux composés des représentants élus de la noblesse, du clergé et du Tiers-État se sont réunis le 5 mai à la suite des doléances parvenues au roi Louis XVI. Le 27 juin, le roi accepte le rassemblement des trois ordres qui se proclament "Assemblée nationale constituante" le 9 juillet.

Dans le même temps, des troupes royales se concentrent autour de Versailles et de Paris. Le renvoi du ministre Necker le 11 juillet et la rumeur de l'intervention des troupes royales finissent par convaincre la population parisienne de s'organiser et des appels aux armes sont lancés.

Le matin du 14 juillet, une foule composée notamment d'artisans et de boutiquiers se dirige vers les Invalides où sont stockées les armes. Ces Parisiens prennent ensuite la direction de la Bastille pour récupérer de la poudre. Le gouverneur de la place forte décide de faire tirer sur la foule et une journée de fusillades s'ensuit. La garnison se rend tandis que son gouverneur est exécuté peu après la **prise de la Bastille**.

Et le 14 juillet 1790 ?

Un an plus tard, le 14 juillet 1790, la prise de la Bastille est célébrée lors de la **Fête de la Fédération**. Les fédérations locales des gardes nationaux, qui se sont créées dans toutes les

provinces françaises durant l'été 1789, se rassemblent au Champ-de-Mars pour défiler et célébrer le premier anniversaire de la prise de la Bastille et l'union de la Nation.

En présence du roi et de la reine une messe est célébrée par l'évêque Talleyrand, suivie de la prononciation des serments au Roi, à la Nation et à la Loi et un *Te Deum* est donné.

Quand cette date est-elle devenue une fête nationale ?

C'est sous la IIIe République par le biais du député Benjamin Raspail que la loi du 6 juillet 1880 adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle. L'unique article de cette loi ne donne aucune précision, la fête nationale du 14 juillet commémorant les deux 14 juillet, la prise de la Bastille de 1789 ainsi que la première Fête de la Fédération de 1790.



Nouveauté cette année !

Cette année, la Mairie, vous a proposé un bal du 14 Juillet derrière la Mairie.

Vous avez pu participer à la retraite aux flambeaux et admirer le feu d'artifice au Stade, mais la fête ne faisait que commencer !

Pour l'occasion, le foodtruck Man Réré vous proposait ses spécialités créoles, le manège et le stand de bonbons des forains Monsieur et Madame WELTER ont enchanté petits et grands, les Mélody's ont fait le Show jusqu'à 2h du matin et le Comité d'Animation proposait buvette et crêpes.

Bravo aux services techniques pour la décoration et l'installation.

Nous vous remercions pour votre présence et votre bonne humeur, nous renouvellerons avec plaisir cette belle fête l'année prochaine !



Agenda

Journées du Patrimoine : les 17 et 18 septembre 2022

Visitez ou re-visitez le patrimoine de Crouy-sur-Ourcq au travers de l'Eglise, du Donjon et du Musée de 10h à 17h samedi et dimanche



Forum des Associations : 25 septembre 2022

Venez à la rencontre des associations de Crouy-sur-Ourcq !
Buvette - Animation - Présentation des associations
Salle des Fêtes - Parc de la Providence de 10h à 18h

Marché campagnard : 9 octobre 2022

Notre marché campagnard vous attend de 8h30 à 13h. Commerçants et artisans vous proposent des produits locaux et vous accueillent dans la bonne humeur.



Halloween : 29 octobre 2022

L'association « Les petits écoliers » vous donne rendez-vous à la salle des Fêtes à 14h, puis collecte des bonbons dans les rues du village jusqu'à 16h30 et enfin « boom » dans la salle des fêtes jusqu'à 18h avec goûter pour ceux qui le veulent.

Tarif concours de déguisement + boisson + part de gâteau = 3€

Repas des anciens : 6 novembre 2022

Comme chaque année nos anciens pourront profiter d'un repas spectacle à la Providence.



Commémoration : 11 novembre 2022

Une commémoration aura lieu au Monument aux Morts à 10h sur la place du Champivert. S'en suivra un pot de l'amitié à la salle de la Providence



Marché campagnard : 13 novembre 2022

Marché campagnard de 8h30 à 13h. Vos commerçants et artisans vous attendent nombreux.

Marché de Noël : 27 novembre 2022

Le marché de Noël aura lieu le 27 novembre à la salle des Fêtes et au Parc de la Providence, avec sa patinoire et ses nombreux exposants de 9h à 18h.

Réservation pour les exposants au 07.66.55.24.91



Marché campagnard : 11 décembre 2022

Marché campagnard de 8h30 à 13h. Bonne humeur et convivialité autour de vos artisans et commerçants.

LOTO du Comité d'Animation : 11 décembre 2022

Le LOTO de Noël aura lieu le 11 décembre à la salle des Fêtes. Ouvertures des portes à midi. Petite restauration possible sur place. Réservation souhaitable au 07.66.55.24.91.



Noël des enfants : à partir du 12 décembre 2022

Les cadeaux de Noël pour les enfants de 0 à 3 ans pourront être retirés en Mairie par les parents à partir du 12 décembre.

Le Portage des repas

Depuis le 1er août un service de portage de repas a été mis en place en partenariat avec la Poste.

C'est un service ouvert à tous, les inscriptions sont ouvertes en continu. Cela peut être régulier comme de façon occasionnelle

Les plats sont équilibrés et variés et pour tous les régimes alimentaires (sans sel, sans gras, sans sucre, ...)

Exemples des menus des 3 et 4 septembre derniers :

	Samedi 03 Septembre	Dimanche 04 Septembre
ENTREES 1 Choix	<input type="checkbox"/> Betteraves vinaigrette <input type="checkbox"/> Saucisson à l'ail et cornichons <input type="checkbox"/> Charcuterie <input type="checkbox"/> Crudités	<input type="checkbox"/> Rosette et cornichons <input type="checkbox"/> Artichaud vinaigrette <input type="checkbox"/> Charcuterie <input type="checkbox"/> Crudités
VIANDES 1 Choix	<input type="checkbox"/> Rôti de porc aux herbes <input type="checkbox"/> Poisson frais au câpres <input type="checkbox"/> Omelette nature <input type="checkbox"/> Jambon blanc <input type="checkbox"/> Poisson nature <input type="checkbox"/> Burger de veau	<input type="checkbox"/> Bœuf bourguignon <input type="checkbox"/> Paupiette de lapin soc estragon <input type="checkbox"/> Omelette nature <input type="checkbox"/> Jambon blanc <input type="checkbox"/> Poisson nature <input type="checkbox"/> Burger de veau
LEGUMES 1 Choix	<input type="checkbox"/> Piperade de légumes <input type="checkbox"/> Blé au beurre <input type="checkbox"/> Pâtes au beurre <input type="checkbox"/> Haricots verts	<input type="checkbox"/> Carottes moelleuses <input type="checkbox"/> Pommes rôties <input type="checkbox"/> Pâtes au beurre <input type="checkbox"/> Haricots verts
FROMAGE S 1 Choix	<input type="checkbox"/> Petits suisses sucré <input type="checkbox"/> Rondelé ail et fines herbes <input type="checkbox"/> Fromage blanc nature <input type="checkbox"/> Yaourt nature	<input type="checkbox"/> Fromage blanc nature <input type="checkbox"/> Coulommiers <input type="checkbox"/> Fromage blanc nature <input type="checkbox"/> Yaourt nature
DESSERTS 1 Choix	<input type="checkbox"/> Semoule au lait "maison" <input type="checkbox"/> Compote de Poire <input type="checkbox"/> Fruit de saison <input type="checkbox"/> Mosaïque de fruit s/sucre <input type="checkbox"/> Compote de fruit s/sucre <input type="checkbox"/> Madeleine s/sucre	<input type="checkbox"/> Tarte aux pommes <input type="checkbox"/> Fruit de saison <input type="checkbox"/> Fruit de saison <input type="checkbox"/> Mosaïque de fruit s/sucre <input type="checkbox"/> Compote de fruit s/sucre <input type="checkbox"/> Madeleine s/sucre
COLLATIO DU SOIR	<input type="checkbox"/> Velouté Crecy <input type="checkbox"/> Pommes rissolées	<input type="checkbox"/> Potage de courgettes <input type="checkbox"/> Flammekueche
	<input type="checkbox"/> Rondelé ail et fines herbes	<input type="checkbox"/> Coulommiers



PORTAGE DE
REPAS
À DOMICILE



Informations et inscriptions auprès de la Mairie.

La Fibre

C'est avec une participation financière à hauteur de 35 % du projet conclu en 2018 avec Seine-et-Marne Numérique, que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq poursuit sa volonté de proposer l'Internet Très Haut Débit pour tous.

La fibre continue d'être déployée sur le territoire de Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq avec l'ajout de prises sur les Points de Mutualisation (PM) du réseau sem@fibre 77 du territoire.

Ces nouvelles prises permettront la commercialisation prochaine sur notre commune :

- CROUY-SUR-OURCQ avec 733 foyers, à partir du 29 Octobre 2022.



À partir de cette date, testez votre éligibilité et informez-vous sur les opérateurs proposant leurs offres sur <https://xpfibre.com>.

Dans le mois qui précède la date annoncée, les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) peuvent commencer des démarchages commerciaux sans toutefois pouvoir enregistrer de commande.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site : <https://cutt.ly/7CrRB0r>

Chiffres croisés

A vous de résoudre les opérations suivantes pour compléter la grille

12	+		=	36					
			÷		÷				+
	-		=	4					23
X		=		=		÷			=
		6			x	5	=		
=						=			
56		20	-		=	11			3
		+		X					X
84	÷		=						13
		=		=					=
				63	-		=		

Solution page 26

Histoire drôle

Marcel, en a assez d'être la risée de ces copains car (lui disent-ils) c'est sa femme qui porte le pantalon chez lui.

Ce soir il est bien décidé à leur prouver le contraire, et la tête pleine des bons conseils de son meilleur pote, il rentre chez lui.

Il se dirige en toute hâte vers la cuisine, bombe le torse, marche vers sa femme et, tout en lui pointant le doigt sur le visage il lui dit :

« À partir de maintenant, je veux que tu saches que « JE » suis le maître de la maison et ma parole sera la loi !

Je veux que tu me prépares un repas spécial et quand j'aurai terminé de manger mon repas, je m'attends à un somptueux dessert.

Ensuite, après le souper, tu vas me faire couler un bon bain afin que je puisse me relaxer, et quand j'en aurai terminé avec mon bain,

devine un peu qui va me peigner et m'habiller ? »

Et sa femme lui répond : « Les pompes funèbres ! »

La recette du moment

En France on connaît le gaspacho, mais beaucoup moins ses autres déclinaisons, le salmorejo et la porra. Cette soupe froide, onctueuse et parfumée, se déguste en entrée comme en plat principal. Soumia, nous fait le plaisir de nous proposer sa recette :

La porra antequerana



Ingrédients pour 6 personnes

- 1 kg de tomates mûres
- 200g de pain
- 1 poivron vert
- 1 gousse d'ail
- 125 ml d'huile d'olive extra vierge
- 2 cuillère à soupe de vinaigre de vin blanc
- Sel
- Décoration : œuf dur, tranches de jambon serrano et thon à l'huile

Préparation de la recette

1. La première étape de cette recette consiste à hydrater le pain avec un peu d'eau et à le mettre de côté,
2. Ensuite, il est temps de préparer les légumes. Lavez les tomates et coupez-les en morceaux. Lavez le poivron, enlevez les graines et coupez-le en morceaux. Enfin, épluchez la gousse d'ail,
3. L'étape fondamentale pour préparer la porra antequerana est que les ingrédients soient bien broyés. Pour ce faire, ajoutez les légumes dans un grand saladier pour bien mixer tout avec le sel, le vinaigre et l'huile. **Mélangez jusqu'à obtenir une texture homogène.**
4. Une fois les légumes mixés, ajoutez le pain dans le saladier et mixez à nouveau. Avec le pain, vous pouvez contrôler la consistance résultante. Si vous voulez qu'elle soit plus épaisse, vous pouvez en ajouter plus, ou moins si vous préférez le contraire. Une fois que vous avez terminé, vous pouvez également la passer au tamis si vous recherchez une texture plus lisse. Mettez-la au réfrigérateur pendant 2 heures.
5. Pour la garniture, faites cuire l'œuf, coupez le jambon serrano en petits morceaux et égouttez l'huile du thon. Placez-les sur votre *porra antequerana* lorsque vous allez la servir et vous pourrez déguster cette délicieuse recette andalouse

Bon appétit, !

Solution jeu chiffres croisés

12	+	24	=	36						22
		÷		÷						+
8	-	4	=	4			55			23
x		=		=			÷			=
7		6		9	x	5	=			45
=							=			
56		20	-	9	=	11				3
		+		x						x
84	÷	12	=	7						13
		=		=						=
		32		63	-	24	=			39



Les Associations de Crouy-sur-Ourcq vous invitent à venir les découvrir :

**Dimanche 25 septembre 2022 de 10h à 18h
à la Salle des Fêtes et au Parc de la Providence**

Buvette - Animation - Présentation des associations

Contact : M CALLEBAUT / 06.52.19.18.65 / petitsecoliers.crouy-sur-ourcq@gmail.com

Signal d'Alerte National

Les travaux de réfection de la sirène sont à présent terminés.

Signal d'essai : Chaque premier mercredi du mois, à midi, un signal d'essai sera émis.

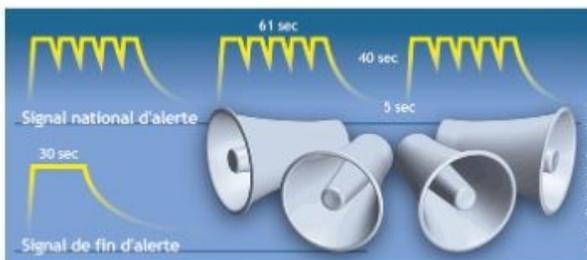
>> pour une durée d'1 minute et 41 secondes <<

Ce signal d'essai aura les mêmes caractéristiques que le signal d'alerte, mais il durera un seul cycle pour ne pas être confondu avec une alerte réelle.

Si le mercredi tombe un jour férié, l'essai pourra être reporté.



- Le signal d'alerte confinement
- Le signal de fin d'alerte confinement
- Le signal des essais (le 1^{er} mercredi de chaque mois)



LE SIGNAL D'ALERTE CONFINEMENT « SON MONTANT & DESCENDANT » EMIS PAR LES SIRENES

3 cycles de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes séparés par 1 silence de 5 secondes

SIGNAL DE FIN D'ALERTE CONFINEMENT

son continu de 30 secondes

SIGNAL D'ESSAI MENSUEL

1 cycle de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes

Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur le SAIP à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr/Alerte

Vous entendez le signal d'alerte confinement :

1



Mettez-vous en sécurité

Pour vous confiner :

- restez chez vous
- ou rejoignez sans délai un bâtiment
- ne restez pas près des fenêtres
- arrêtez climatisation, gaz, électricité, ventilation
- n'allumez pas une quelconque flamme

2



Tenez-vous informé-e

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, autres radios locales ou France Télévision

3



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans leurs établissements

4



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Afin de ne pas surcharger les réseaux de téléphonie nécessaires à l'action des services de secours

La fin d'alerte marque le retour à une **situation normale**.

Infos pratiques

La Mairie :

Horaires d'ouverture

Le lundi, mardi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le jeudi : fermé

Contacts : Téléphone : 01 64 35 61 38

Mail : accueil@crouy-sur-ourcq.fr

Site web : www.crouy-sur-ourcq.fr

Facebook : [MairieCrouysurOurcq](#)

Panneau Pocket : [Crouy-sur-Ourcq](#)



En cas d'urgence, nous vous rappelons que vous pouvez joindre le policier municipal :

Tél. bureau : 01 64 35 22 43 ou tél. mobile : 06 03 22 22 45

A chaque parution, les infos pratiques de l'un de vos commerçants :

PURHYGIENE



Dératisation, désinsectisation, traitement des taupes

M Franck DUFAY

Agrément n° AIF 01105

Tél : 01.60.22.75.66

E-mail : purhygiene@orange.fr

18 avenue de Fussy - 77840 Crouy sur Ourcq



COUPON « LA PAROLE EST À VOUS » À DEPOSER EN MAIRIE

Nom :

Prénom :

N° de tel :

Adresse :

Demande ou suggestion :